



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 novembre 2021 à 18h

2021/088

Présents : Denis FEGNE, Philippe SOULE-PERE, Régine TOSON, Jean TRILLE, Bernard JOUCLA, Sébastien ABADIE, Alexandre ARRIZABALAGA, Bruno CAZERES, Michel DUHAMEL, Juliette SALANNE, Serge ALMENDRO, Bernard LHOSSEIN, Jean-Christophe MADELAINE, Ingrid BOUTARFA, Caroline ECORCHON, Hélène FRANCES, Dominique GAYE, Sandrine TREBUCQ

Absents : Gisèle VINCENT (procuration à Régine TOSON), Noémie DEUTSCH (procuration à Michel DUHAMEL), Laetitia CAZABAN (procuration à Juliette SALANNE), Stéphanie MARQUEZ (procuration à Dominique GAYE), Jean-Baptiste MARTINEZ

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 15 novembre 2021

DÉNOMINATION DU STADE DE RUGBY

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la commune a été sollicitée par Mrs Pebay, Miqueu, Fromage, anciens joueurs de rugby d'Ibos, ainsi que par Mr Frossard, ancien maire, sur la dénomination du stade municipal de rugby.

Ils souhaitent que le stade porte le nom de M. Roland Bertranne, ancien international (69 sélections de 1971 à 1981, 46 capes successives, 2 grands chelems, titulaire de l'ordre national du mérite), ancien joueur d'Ibos, puis de Bagnères de Bigorre. Les dirigeants actuels de la JSI ont été informés de cette demande.

La dénomination d'un équipement municipal relève de la seule compétence du conseil municipal en vertu de l'article L 2121-29 du CGCT. Si la commune souhaite honorer un contemporain en donnant son nom à un équipement municipal, elle doit préalablement consulter la personne ou ses ayants droits.

Roland Bertranne est né à Ibos, sa maison natale jouxte le stade municipal. C'est une personnalité connue et reconnue au-delà du milieu rugbystique, toutes générations confondues. Elle représente de fait, pour notre village, un vecteur de notoriété et un élément de patrimoine.

En outre, les porteurs de cette demande s'engagent, au-delà de l'organisation de la journée inaugurale dans le courant de l'année 2022, à constituer une amicale dont l'objet sera d'aider et apporter un soutien à l'équipe dirigeante actuelle afin de consolider et pérenniser le rugby à Ibos.

M. Bertranne a été consulté et a donné son accord pour cette dénomination dans l'hypothèse où le conseil municipal l'accepte.

Ainsi informé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, (1 contre et 5 abstentions) autorise Monsieur le maire à procéder à la dénomination du stade de rugby comme suite : « STADE ROLAND BERTRANNE ».

L'assemblée délibérante

Extrait certifié conforme et exécutoire :

Compte tenu de la transmission
en Préfecture le... **8 DEC. 2021** ...
de la publication le... **8 DEC. 2021** ...
IBOS, le... **8 DEC. 2021** ...
Le Maire,

Denis FEGNE



Le Maire,

Denis FEGNE

